



“ L’Innovation en Chimie en faveur du Développement Durable. ”

# RÈGLEMENT

## Définition

Les prix seront décernés à des entreprises pour une innovation en chimie au bénéfice de l’environnement conduisant ou ayant conduit en 2013-2016 à :

- **Catégorie 1 :** un produit « propre »,
- **Catégorie 2 :** un procédé, processus ou système respectueux de l’environnement,
- **Catégorie 3 :** la création d’une entreprise, Start-Up.

Dans tous les cas, l’Innovation doit être validée, c’est-à-dire avoir dépassé le stade de prototype avec la R&D et/ou la production réalisées en France.

## Dossier de Candidature

Le dossier doit indiquer clairement la catégorie dans laquelle s’inscrit la candidature et doit être précédé d’un titre et d’un acronyme.

Il est recommandé de remplir soigneusement les 6 fiches du Dossier de Candidature et de les compléter par tous types de documents susceptibles d’aider le jury dans ses choix. Chaque fiche ne doit pas dépasser 5 pages.

Le dossier doit impérativement comprendre une description précise du contenu scientifique de l’innovation proposée.

## Jury

Le jury, sous la présidence du Professeur Bernard MEUNIER, est composé de personnalités compétentes dans les différents domaines de la chimie issues de la recherche, de l’industrie et des Ministères concernés.

Le jury délibérera à la majorité de ses membres.

Les prix seront remis au 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

La date et le lieu de la cérémonie seront communiqués ultérieurement.